

L2D3
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.750.000 €
Siège social : STRASBOURG (67100)
74 Rue de la Plaine des Bouchers

830 860 623 RCS STRASBOURG

**_*

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE
EN DATE DU 13 DECEMBRE 2024**

**_*

Monsieur Luc SPIELMANN

Gérant de la société L2D3, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.750.000 € divisé en 1.750.000 parts sociales de 1 € chacune, entièrement libérées,

A pris les décisions suivantes, par application de l'article L 223-18 alinéa 8 du Code de Commerce relatives au **transfert du siège social** dans le même département.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Gérant de la société, par application de l'article L 223-18 alinéa 8 du Code de Commerce, décide de transférer le siège de la société qui est à STRASBOURG (67100) 74 Rue de la Plaine des Bouchers, à :

LE HOHWALD (67140)
08 Rue de la Mairie

à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette décision est prise sous réserve de ratification par les associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à savoir, par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

DEUXIEME DECISION - MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

En conséquence de la décision précédente, le Gérant décide de modifier l'article 4 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à LE HOHWALD (67140), 08 Rue de la Mairie.

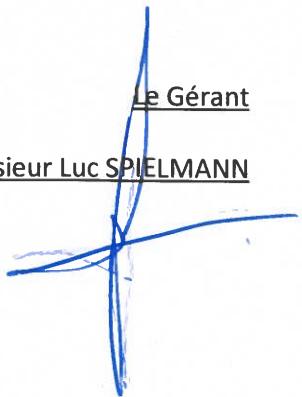
Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME DECISION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de publicité et de dépôt.

Le Gérant

Monsieur Luc SPIELMANN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Monsieur Luc SPIELMANN". The signature is somewhat stylized and includes a large, sweeping flourish at the end.